

Règlement de la tombola du GEFLUC LR

L'association **GEFLUC LR, Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer Languedoc Roussillon**, association loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé au 31 Rue de la Croix Verte 34090 Montpellier, organise une tombola sans obligation d'achat, destinée au grand public.

Article 1 : Participants

La participation à ce jeu, sans obligation d'achat, est ouverte à toutes personnes physiques et majeures, domiciliées en France Métropolitaine. Toute participation d'un mineur suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale.

Article 2 : Déroulement de l'opération

Le jeu est lisible sur la page FACEBOOK de l'association, ainsi que sur son site internet (www.gefluc-lr.org/) et autres supports de communication (magazines, coupons, etc.). Les participants achètent leur(s) billet(s) de tombola sur internet via le site de l'association ou en direct.

Article 3 : Modalités d'organisation de la tombola (nature et prix des billets)

Pour les billets vendus sur internet :

Après avoir effectué le règlement du ou des billets, le participant recevra par e-mail une confirmation de son achat, la valeur en euros de son achat ainsi que son (ou ses) numéro(s) de billet(s). Cette confirmation d'achat fait office de billet de tombola.

De plus, un carnet à souche à 2 parties sera renseigné par le Gefluc LR avec le nom et l'adresse du Gefluc LR, la date et le lieu du tirage, le numéro et le prix du billet et les coordonnées du participant internet.

Une partie servira au tirage au sort et l'autre sera conservée par le Gefluc LR.

- 100 places de cinéma Pathé Gaumont Odysseum de Montpellier, valable 4 mois à partir de la date du tirage, seront attribuées uniquement aux souscripteurs internet. les modalités d'attribution seront communiquées directement sur le site.
- 30 bouteilles de vin AOC LAGUEDOC distribuées par la maison des vins - Côteaux du Languedoc - mas de saporta seront attribuées uniquement aux souscripteurs internet. les modalités d'attribution seront communiquées directement sur le site.
- 4 entrées au « TORII SPA » à Montpellier (valeur 50 €). attribuées uniquement aux souscripteurs internet. les modalités d'attribution seront communiquées directement sur le site.
- 3 magnums de vin de Bourgogne. attribués uniquement aux souscripteurs internet. les modalités d'attribution seront communiquées directement sur le site.

Pour les billets vendus en direct :

Les membres de l'association seront munis d'un carnet à souche de 20 tickets numérotés et chaque ticket numéroté comporte trois parties avec le nom et l'adresse du Gefluc LR, la date et le lieu du tirage, le numéro et le prix du billet.

- une partie sera remise au participant lors de son achat
- Une partie servira au tirage au sort avec les coordonnées du participant.
- La troisième partie sera conservée par le Gefluc LR.

Le prix du billet est fixé à 3 euros.

Article 4 : Durée du jeu et tirage au sort

La Tombola de l'association GEFLUC LR se déroulera du 15 novembre 2016 au 13 janvier 2017.

Tous les billets sont nominatifs.

Le tirage au sort se déroulera 1 semaine avant la remise du lot. La remise du Maillot se fera lors d'un match du MHRC courant janvier à l'ALTRAD Stadium. Les dates précises seront stipulées en temps et heures sur le site : www.gefluc-lr.org

Article 5 : Date de publication des résultats

Sauf cas de force majeure, la publication des résultats sur la page Facebook du GEFLUC LR et sur son site internet officiel (www.gefluc-lr.org) aura lieu le 23 janvier 2017.

Article 6 : Nature des lots

Règlement disponible sur le site

Tombola

Lot à gagner pour tous les acheteurs de billets:

LE maillot de la finale de l'équipe gagnante de la coupe d'Europe de Rugby 2016 signé de tous les joueurs.

Tirage le vendredi 13 janvier 2017- Remise du Lot lors du match du MHRC à l'ALTRAD Stadium à Montpellier

Bonus loterie

Selon le n° du billet acheté sur le site

- 4 entrées au SPA « torii spa » à Montpellier.
le 5ème, 15ème, 25ème, 35ème acheteur de billet en ligne
- 3 magnums de vin de bourgogne
du 40ème au 70ème billet acheté -1 gagnant tous les 10 billets
- 30 bouteilles d'un cru prestigieux d'AOC Languedoc
du 45ème au 405ème billet acheté - 1 gagnant tous les 10 billets.
- 100 places de cinéma Gaumont
du 80ème au 1080ème billet acheté t- 1 gagnant tous les 10 billets

Article 7 : Délais d'envoi du lot

Après le tirage au sort des billets gagnants, les gagnants seront prévenus par téléphone et les lots seront remis à leurs destinataires dans un délai de un mois maximum après le tirage au sort.

Article 8 : Destination des profits réalisés par la tombola

Les fonds recueillis grâce à la tombola seront utilisés pour renforcer les missions du GEFLUC : aide à la recherches, actions de préventions dans les entreprises, actions sociales auprès des malades et leur famille

Article 9 : Réserves et protection des données à caractère personnel

L'association GEFLUC LR, organisatrice de cette tombola, se réserve le droit de modifier ou d'annuler purement et strictement l'opération en raison de tout événement majeur sans que sa responsabilité soit engagée. Dans ce cas, les personnes seront intégralement remboursées sur présentation de leur billet.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous informons qu'il ne sera pas constitué de fichier des personnes qui auront participé à la tombola.

Article 10 :

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi Française. Toute participation à la présente tombola implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

A Montpellier, le 02 novembre 2016

Le GEFLUC LR